

Les responsabilités de l'Économie sociale et solidaire dans un pays en transition : cas de l'Algérie

Faouzi TCHIKO et Fayçal MOKHTARI

Laboratoire de Recherche "Management
des collectivités locales et développement local"
Centre Universitaire de Mascara - Algérie.

Résumé

Dans la plupart des pays en transition, le passage d'une économie fortement étatique et centralement planifiée à une économie de marché a eu un double effet sur l'économie sociale et solidaire. D'une part, cette difficile transition a complètement négligé les structures de l'économie sociale et solidaire et, de l'autre part, les conséquences néfastes du désengagement de l'Etat dans la sphère économique et la primauté des lois du marché ont produit des situations défavorables pour une large partie de la population de ces pays.

Si la création d'une économie de marché basée sur la propriété privée et le libre échange, dans ces pays, n'a manifestement pas laissé de place aux organismes de l'économie sociale et solidaire, elle en a créé le besoin chez leur population. L'agressivité de la logique du marché a fait comprendre que cette institution ne fonctionne que par des instruments économiques et pour des finalités purement économiques.

Accoutumant à l'assistance publique à travers l'intervention d'un Etat providence et manquant de ressources suffisantes pour se fondre dans le marché, la population des pays en transition se trouve livrer à elle-même face à un nouveau capitalisme marchand et une absence incompréhensible d'un Etat régulateur et protecteur d'une certaine équité de pratiques économiques. Cette population apprend à comprendre par la tournure des événements qu'une économie sociale et solidaire est la solution de sa situation.

En tant que forme d'activité économique, l'économie sociale et solidaire est interpellée dans ces pays pour corriger les effets négatifs du marché et garantir une bonne insertion de sa population souffrante de moyens dans l'activité marchande. Cette "nouvelle" économie est, désormais, implicitement responsable devant une situation générée par le processus de transition à l'économie de marché.

En prenant l'Algérie comme exemple d'un pays en transition, notre intervention se penche, en premier lieu, sur l'analyse du processus de transition et le besoin de créer des structures de l'ESS, et, en deuxième lieu, sur les responsabilités de l'ESS à mettre en place un climat sociale favorable pour réussir la transition à l'économie de marché.

Mots clés: sociale, solidaire, économie, transition, marché, population, Etat providence, pays en transition, Algérie. _____

Abstract

In most of the countries in transition, the passage of a strongly state economy and centrally planned in a market economy had a double effect on the social and human economy. This difficult transition completely neglected the structures of the social and human economy and the fatal consequences of the disengagement of the State in the economic sphere and the superiority of the laws of the market produced unfavourable situations for a wide party of the population of these countries.

If the creation of a market economy based on the private property and the free exchange, in these countries, does not manifestly have to leave of place with the bodies of the social and united economy, it created the need to their population. The aggressiveness of the logic of the market made understand that this institution works only by economic instruments and for purely economic ends. Accustoming to the welfare services through the intervention of a Welfare state and missing sufficient(self-important) resources to merge in the market, the population of countries in transition is to deliver to herself(itself) in front of a new trade capitalism and an incomprehensible absence of a regulating State and defender of a certain equity of economic practices. This population learns to

L'ESS face à ses responsabilités

understand(include) by the form of the events that a social and united economy is the solution of its situation.

As shape of economic activity, the social and united economy is called in these countries to correct the negative effects of the market and guarantee a good insertion of his(her) suffering population of means in the trade activity. This economy is responsible, henceforth, implicitly in front of a situation generated by the process of transition in the market economy.

By taking Algeria as example of a country in transition, our intervention bends, first of all, over the analysis of the process of transition and the need to create structures of the ESS, and, in the second place, on the responsibilities of this economy to set up a climate social favorable to make a success of the transition in the market economy.

Keywords: social, human, economy, transition, market, population, Algeria.

De nos jours des expériences inédites d'économie sociale et solidaire surgissent partout dans le monde. Néanmoins, ce phénomène de mobilisation sociale se concentre le plus dans les pays du Nord, qualifiés de pays développés. Les raisons de cette localisation peuvent être d'ordre géographique, sociétal, économique ou simplement humain. Mais, l'important est de comprendre les raisons qui font que l'économie sociale et solidaire n'est pas introduite ou est entrain de s'introduire difficilement dans les pays du Sud, qualifiés de sous développés. Etant donné que les pays du Sud sont pour la plupart en phase de transition à l'économie de marché, il est opportun d'étudier le rôle de cette transition dans l'admission de l'économie sociale et solidaire.

Ces économies en transition ont connu l'économie publique conduite par l'Etat et mise en place pour des raisons propres pour chaque pays du Sud et sont entrain de voir une économie de marché qui se mit en place difficilement et avec beaucoup de dégâts notamment sociaux. Alors que l'économie sociale et solidaire n'est même pas connue chez la population, les difficultés de la vie et les problèmes générés par le passage forcé à une économie marchande créent le besoin d'une économie plus humaine et qui respecte l'éthique dans la pratique de l'économie. A partir de ce besoin pressenti, la population du Sud souhaite ce genre d'économie qui fait de la solidarité et de la responsabilité sociale des principes et des valeurs de fonctionnement.

L'Algérie, en tant qu'un pays du Sud et en transition, peut être cet exemple d'une population qui aspire au développement et au bien être. Ce pays a, été, pendant longtemps le bastion de l'économie publique fortement centralisée et complètement étatique. Après 24 ans d'exercice de cette économie, les défaillances de système de gestion de l'économie commencent à démontrer ses limites. La réflexion se tourne, alors, sur l'économie de marché comme système de gestion de l'économie qui peut garantir le développement tant attendu pour la population. Cette réflexion a été renforcée par les ennuis financiers qu'a connu le pays à partir de 1986 du à la baisse du prix du pétrole et du prix du dollar. Ces ennuis se sont aggravés à un point où l'Algérie ne pouvait plus honorer ses engagements surtout envers ses créanciers. Le déclenchement de la transition à l'économie de marché débutait avec le programme d'ajustement structurel qui a duré 4 années à partir de 1994 qui a été initié par le Fonds Monétaire Internationale.

Certes, ce programme d'ajustement structurel a eu des effets positifs sur les équilibres macro économiques, mais il a engendré sur le plan micro économique d'importantes conséquences économiques et sociales. A cela s'ajoute le désengagement rapide de l'Etat de la sphère économique et sociale.

Quant à la population, elle se sent abandonner face aux problèmes d'exclusion, de chômage et de pauvreté. Entre une économie publique défaillante et une économie de marché violente, l'économie sociale et solidaire peut apporter l'effet convoité pour la prise en charge des besoins de la population. Delà, on peut envisager une responsabilité de l'économie sociale et solidaire dans les pays en transition.

L'ESS face à ses responsabilités

Dans ce cadre, on brigue l'étude de la responsabilité de l'économie sociale et solidaire dans les pays en transition en prenant le cas de l'Algérie. Ce cas peut être significatif comme il ne peut l'être. Mais l'essentiel est que ce pays passe des moments difficiles de transition qui le conduit à instaurer une économie de marché sur des valeurs purement libérales. Dans ce cas, il est le plus important de savoir le déroulement de la transition, le coût économique et social à supporter et les changements à apporter pour réussir cette phase de transition.

Pour cela, on examine, en premier lieu, le processus de déclenchement du passage à l'économie de marché par le programme d'ajustement structurel qu'a connu l'économie algérienne, officiellement de 1993 à 1997. En s'appuyant sur des données et statistiques de cette période, le but est de dévoiler les fractures faites en ces moments pour réussir à tout prix ce programme et la transition qui persiste encore à ce jour.

En deuxième lieu, on considère que les structures de l'économie sociale et solidaire ont une responsabilité qui consiste à réduire les problèmes liés au chômage, à l'appauvrissement de la société, à la détérioration du pouvoir d'achat, à la réduction des dépenses publiques en matière de services publics. Une analyse de l'impact possible des coopératives, des mutuelles et des associations sur l'économie algérienne révèle la responsabilité qui aura comme résultat l'adoucissement du climat social en Algérie rendu difficile par le processus de transition.

LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE ET LE PASSAGE A UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ .1

Dès le milieu de la décennie quatre-vingt, l'économie algérienne montre de grands signes d'essoufflement. A la fin de la même décennie, l'analyse par les variables macro-économiques traditionnelles¹ révèle que l'économie algérienne souffre de profondes distorsions qu'il faudra désormais corriger. Ces dernières ont été révélées brutalement par l'effondrement des cours sur le marché mondial des hydrocarbures en 1986. Après cinq années de récession provoquée par le resserrement brutal de sa contrainte extérieure, l'Algérie s'engage dans un programme d'ajustement structurel négocié avec le Fonds Monétaire International.

Le fardeau de la dette, ayant atteint plus de 80% de la valeur des exportations, met l'Algérie en situation de cessation de paiement². L'Algérie doit aller vers un rééchelonnement de la dette, accepter les conditionnalités du FMI et admettre le pilotage de son économie par les institutions économiques et financières internationales³.

La crise de l'endettement, au début des années quatre-vingts, fait émerger le FMI comme une institution incontournable pour tous les débiteurs en difficulté. En étant un pays en difficulté, l'Algérie adoptait les recommandations du Fonds Monétaire International pour surmonter ces difficultés et équilibrer sa balance des paiements.

De ce fait, le FMI accepte d'aider et d'accompagner les réformes économiques qui s'imposent pour un pays en difficulté, notamment financière. Mais, il met des conditions, qui sont définies par 12 clauses⁴

¹ Il s'agit de déficits publics et des paiements extérieurs, expansion accélérée de la masse monétaire, surévaluation du taux de change.

² En 1994, l'Algérie se retrouve brutalement en état de cessation des paiements avec seulement 8 milliards de dollars de recettes contre un service de la dette s'élevant à 9,5 milliards de dollars.

³ Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

⁴ La conditionnalité du Fonds est définie par 12 clauses qui sont les suivantes : a) L'ajustement, b) durée de l'accord de confirmation, c) nature non contractuelle des accords de confirmation, d) prise en compte de certaines conditions, e) clauses relatives aux consultations, f) clauses d'échelonnement et de réalisation, g) conditions préalables, h) traitement non discriminatoire des pays membres, i) critères de réalisation, j) réexamen des programmes, k) analyse et évaluation des programmes et l) études générales des programmes. Cf. J. GOLD : La conditionnalité, FMI, séries de brochures n° 31-F, 1979.

L'ESS face à ses responsabilités

et qui précisent la durée et la nature des accords de confirmation, les conditions de tirage, les critères de réalisation dits aussi de performances et les missions d'expertise du Fonds. C'est sans doute à travers les "critères de réalisation", citées dans la clause "i", qu'on peut saisir le mieux la nature de la conditionnalité du FMI. Elle pourrait être résumée par un seul objectif : construire une économie de marché.

L'Algérie a réagi favorablement à ces critères puisqu'elle a, volontairement, met en place une série de réformes, d'ailleurs à partir de l'année 1988⁵, qui consistent à désétatiser l'économie et permettre au marché d'émerger comme unique gestionnaire de l'activité économique.

S'agissant du Programme d'Ajustement Structurel, appelé communément le PAS, il est souvent présenté par la doctrine des institutions financières internationales comme une phase préalable à la relance économique. Mais, les expériences concrètes d'ajustements menés dans le monde démontrent que ce jugement n'est pas tellement juste et ne correspond pas à la réalité car il n'est pas encore prouvé que le premier entraîne nécessairement la seconde.

Ces programmes d'ajustement structurel, dans les pays en voie de développement, ont été rendus nécessaires, principalement, par la crise de l'endettement. Ils ont pour finalité le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, ainsi que la transformation des structures économiques.

L'ajustement n'est pas seulement économique, il revêt aussi une dimension sociale. Dès lors, il inscrit les sociétés qui le mettent en œuvre, dans une perspective de transition. Cette dernière relève d'un processus dont on connaît toujours, le point de départ mais jamais, avec précision, le point d'aboutissement, étant donnée la récurrence des phénomènes.

L'ajustement structurel implique, donc, un certains nombres de mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché. A ces mesures s'ajoutent d'autres mesures destinées à limiter l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie. Il s'agit de la privatisation du secteur public, de la promotion du capital privé national, de l'encouragement de l'investissement privé étranger, de la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de premières nécessités ou aux biens d'équipements, et enfin le libre échange par l'abolition des contrôles du commerce extérieure.

De ce fait, les grandes lignes de ce programme s'articulaient autour de sept points :

- la dévaluation de la monnaie nationale ;
- la libéralisation du commerce extérieur ;
- la libéralisation des prix intérieurs : les effets de la dévaluation devront être totalement répercutés sur l'ensemble des prix ;
- l'amélioration du rendement du filet social (aide accordée aux plus démunis par l'Etat) : remplacement de l'indemnité versée aux personnes sans revenu par un système d'activité d'utilité publique, mise en place de la caisse d'assurance chômage et suppression des indemnités de licenciement pour cause économique ;
- politique monétaire et budgétaire rigoureuse : le déficit budgétaire devra être réduit ;
- l'assainissement de l'économie et approfondissement des réformes structurelles ;
- l'allègement du service de la dette extérieure à moyen et long terme avec pour objectif de maintenir des réserves officielles de change à un mois et demi d'importation, de réduire le service de la dette au niveau des objectifs de croissance et d'éviter sur le long terme l'émergence de besoins de financements exceptionnels.

Ainsi, ces mesures se présentent, soit comme des mesures de stabilisation destinées à rétablir les équilibres fondamentaux, soit comme des modifications de structures destinées à libérer les initiatives du secteur privé et à favoriser la relance. La doctrine du FMI est inspirée des théories économiques

⁵ L'année 1988 a vu la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises publiques économiques. Cette loi prévoyait de donner aux cadres gestionnaires de ces entreprises une autonomie de gestion. Pour les analystes, cette réforme avait comme finalité de préparer les entreprises étatiques à la privatisation.

L'ESS face à ses responsabilités

libérales dont le fondement principal est le rôle assigné à l'Etat dans l'économie⁶. Selon cette doctrine, l'Etat ne doit pas intervenir directement et se substituer à l'initiative privée. Au contraire, il doit encourager celle-ci et mettre en place les conditions de son développement. Constatant la faible productivité des entreprises publiques, cette théorie considère que l'Etat ne doit pas être gestionnaire. Ainsi, les économies étatisées doivent être libéralisées et l'Etat doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

Ainsi, ce programme d'ajustement structurel avait comme finalité suprême de faire basculer l'économie algérienne du tout Etat au tout marché. Ce qui implique que ce programme n'a nullement donné l'opportunité à la population de choisir le genre d'économie qui aspire le plus à ses attentes. D'une part, une économie centralisée et fortement étatisée s'est imposée d'elle-même pour des raisons historiques et démagogiques et, d'autre part, une autre économie de marché et fortement libéralisée a été aussi imposée par des instances internationales.

Ce passage, quasiment obligé, d'une économie centralisée à une économie de marché a été vu par les décideurs algériens comme une solution, pratiquement une issue, aux problèmes économiques et sociaux que vit le pays à partir de l'année 1986. A partir de cette date, l'Algérie a engagé une politique de libéralisation avec l'adoption d'une économie de marché et la mise en place d'un nouveau dispositif législatif conçu pour soutenir l'investisseur privé national et rendre possible l'appel aux capitaux étrangers. Plusieurs textes législatifs ont été promulgués ou amendés à cet effet :

- la loi sur la monnaie et le crédit ; ■
- le Code de commerce ; ■
- le décret portant création de la Bourse de Valeurs mobilières ; ■
- le Code des Investissements ; ■
- l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat ; ■
- l'ordonnance relative à la privatisation des entreprises publiques ■
- la loi sur la concurrence. ■

En conséquence, une série de réformes économiques s'est mis en place pour déclencher une véritable rupture avec le passé. Il s'agit de :

- la libération des prix et la fin du système des subventions. ■
- la libéralisation du commerce extérieur des monopoles étatiques ■
- la réforme du marché monétaire et financier et la libération du système des changes. ■
- la libération du code du travail fondé sur le principe de flexibilité. ■

LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DES RÉFORMES .2

Il est admis, même par leurs initiateurs, que les programmes d'ajustement structurel ont des effets récessionnistes sur l'économie et des conséquences sociales. Si l'on peut accepter que les premiers peuvent, dans certaines conditions, être limités dans le temps, les conséquences sociales impliquent, en revanche, des restructurations irréversibles.

2.1. Les effets économiques de l'ajustement

Même si des résultats macro-financiers, qualifiés d'impressionnants⁷, sont le produit d'une application rigoureuse de la part du gouvernement algérien qui, selon des experts du FMI, dépasse de loin les critères de réalisation fixés par les accords entre les deux parties. Il reste, cependant, à s'interroger sur leurs effets en ce qui concerne les secteurs économiques.

2.1.1. Les effets sur le secteur économique

A l'issue des quatre années d'application des programmes d'ajustement dont les résultats macro-financiers ont été excellents, il paraît utile de s'interroger sur les effets économiques de

⁶ A. Israel, "Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement", Finances et développement, Juin 1991.

⁷ Ces résultats sont qualifiés d'impressionnants car il s'agit d'excédents budgétaire et commercial, reconstitution des réserves de change à un niveau jamais égalé auparavant et une tendance de l'inflation orientée vers la baisse.

L'ESS face à ses responsabilités

ces programmes ainsi que sur leurs capacités à créer une croissance durable. Par rapport aux autres secteurs, le secteur de l'industrie a connu une nette récession pendant la période de l'ajustement. La production a régulièrement baissé, les taux d'utilisation des capacités sont demeurés très bas, la trésorerie des entreprises s'est fortement détériorée et de nombreuses entreprises ont été dissoutes.

Concernant la production, l'indice de la production industrielle chute d'un peu plus de 11 points entre 1994 et 1997. Ce sont les industries manufacturières, constitutives de l'ossature d'une économie moderne, qui sont le plus particulièrement affectées par la récession, puisque leur production chute de près de 21 points entre les deux dates. En revanche, les seules industries ayant connu une croissance régulière sont bien logiquement les branches de l'énergie et des hydrocarbures. La branche des matériaux de construction a également enregistré une croissance de sa production.

Tableau n°1 : Evolution de la production industrielle en % (1989 = base 100)

	1989	1994	1995	1996	1997	1s98	89/98	97/94*
Indice général	100	88,4	87,6	81,5	78,5	81,6	-18,5	88,8
Indice hors hydrocarbures	100	84,2	82,9	74,1	69,3	73,0	-27,1	82,3
Indice industries manufacturières	100	80,1	79,9	68,7	63,4	67,4	-32,6	79,2
Energie	100	133,1	132,4	138,0	144,0	143,5	43,5	108,2
Hydrocarbures	100	106,1	107,6	113,0	118,0	118,5	18,5	111,2
Mines et carrières	100	82,4	81,1	78,1	71,1	73,0	-27,0	86,3
ISMMEE	100	68,2	74,5	59,6	47,9	49,9	-50,1	70,2
Matériaux de construction, céramique, verre	100	86,2	89,7	93,7	88,8	91,7	-8,3	103,0
Chimie, caoutchouc, plastiques	100	94,3	86,2	75,0	78,8	89,2	-10,9	83,2
Industries agro-alimentaires, tabacs, allumettes	100	96,4	89,0	85,5	83,1	90,8	-9,2	86,2
Textiles, bonneterie, confection	100	82,5	73,1	53,1	49,1	53,4	-46,6	59,5
Industries des cuirs, chaussures	100	53,5	42,6	29,3	23,7	24,3	-75,8	44,3
Industries du bois, liège, papiers, imprimeries	100	67,1	60,1	48,5	47,3	47,2	-52,9	70,5
* base 100=1994. Statistiques (ONS)		Source : Office National des						

Dans l'ensemble des industries manufacturières, on constate des évolutions contrastées, selon les branches. Mis à part l'industrie des matériaux de construction, dont la production gagne deux points, au cours de la période, toutes les branches accusent un déclin sensible.

Les industries les plus touchées par la récession sont celles qui concernent le travail des cuirs et des textiles. Sur la base de 1989, l'indice de la production des cuirs et des chaussures a chuté à 53 points. En 1997, cet indice n'est plus que de 23,7 points. En ce qui concerne les textiles et l'industrie du bois, le déclin est plus récent, mais de même ampleur, en considérant la période 1994-1997.

Quant aux industries agro-alimentaires, elles semblent avoir mieux résisté à la crise même si leur déclin est relativement important, entre 1994 et 1997, puisque l'indice de leur production chute tout de même de 13 points. Les industries chimiques ont connu une évolution relativement comparable bien que leur déclin soit plus marqué ces dernières années.

L'ESS face à ses responsabilités

Les ISMMEE⁸, qui constituent le noyau central d'un système industriel, sont également très fortement affectées par la crise. Leur production s'effondre de 50 % entre 1989 et 1997. Le déclin est particulièrement sensible entre 1994 et 1997, soit la période couverte par l'ajustement, puisque qu'il a été de l'ordre de 30% durant les trois années. Cette baisse de la production a, pour effet, de mettre au chômage une partie importante de l'outil de production. Il est, pour le moins, paradoxal de vouloir mettre fin à l'économie d'endettement, principal objectif du PAS, par un arrêt partiel de l'outil de production.

En ce qui concerne les taux d'utilisation des capacités de production, on observe une chute générale. Les tendances baissières recourent parfaitement celles des productions. On retrouve, dans l'ordre les industries du bois, les textiles et les ISMEE.

Tableau n°2 : Evolution des taux d'utilisation des capacités (TUC) des entreprises industrielles publiques par branche d'activité économique

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Eau et Energie	ND						
Mines et Carrières	70,6	64,4	67,6	53,6	54,7	54,7	52,7
I.S.M.M.E	55,0	54,1	48,0	44,8	38,7	40,0	33,6
Matériaux de construction	63,0	63,3	65,9	63,3	66,3	58,8	61,9
Chimie	46,6	43,2	37,9	40,8	42,8	39,7	34,4
Agro Alimentaire	67,6	67,3	62,3	66,5	62,7	61,0	65,0
Textile	54,2	49,7	54,1	59,6	53,8	49,6	36,3
Cuir	64,1	47,7	35,7	29,8	45,4	33,5	23,8
Bois et papiers	43,9	33,2	28,1	36,5	31,2	27,5	21,5
Divers	ND						
Ind. Manufacturières	57,2	54,6	51,2	51,8	48,5	46,7	42,1
Différence en %	-	-2,6	-3,4	+0,6	-3,3	-1,8	-4,6

Source : Office National des Statistiques (ONS)

On registre une baisse des taux d'utilisation des capacités (TUC) qui affecte, principalement, les industries de biens intermédiaires et d'équipement, et également les branches dont les unités sont anciennes et qui connaissent des pannes répétitives, ainsi que celles à haut potentiel technologique et qui ont encore besoin d'assistance technique. A cela s'ajoute la déstructuration financière des entreprises.

Les arguments avancés par les observateurs de la conjoncture, pour expliquer la déstructuration financière des entreprises, sont les pertes de change qui figurent comme principal facteur explicatif, auquel viennent se superposer d'autres, tels que le non-recouvrement des créances, la contraction de la demande globale, la concurrence étrangère et la détention d'importants stocks.

En fait, l'ajustement structurel a eu pour effet de retirer brutalement la protection de l'Etat aux entreprises nationales. Du jour au lendemain, ces dernières devaient, sans y être préparées, faire face à un nouvel environnement issu des décisions macro-économiques telles que la libération des prix et des taux d'intérêt, le dévaluation, l'ouverture économique.

On remarque, à titre d'exemple, une forte corrélation entre la dévaluation et le gonflement des découverts des entreprises publiques. Ce dernier passe, pour l'ensemble du secteur industriel, d'un peu plus de 90 milliards de dinars en 1995, à plus de 113 milliards de dinars, à la fin de l'année 1996. Il représente 28 % du chiffre d'affaires total, soit 3,4 mois de recettes, en moyenne. En 1993, ces entreprises publiques, dans leur ensemble, présentaient une trésorerie positive à hauteur de 8 milliards de dinars. En 1994, le découvert fait brutalement son apparition avec un montant de 10 milliards de

⁸ Il s'agit des industries de la sidérurgie, de la mécanique, de la métallurgie, de l'électricité et de l'électronique (ISMEE).

L'ESS face à ses responsabilités

dinars. Ceci permet de mettre en évidence le lien étroit entre la dévaluation d'avril 1994 et la déstructuration progressive de la trésorerie des entreprises.

Le découvert des entreprises publiques s'est fortement accru depuis 1993, passant de 10 milliards de dinars, à la fin décembre 1994, à 92 milliards de dinars, à fin décembre 1995. Ce découvert représente plus du quart du chiffre d'affaires de ces entreprises, pour ces dernières années. Le tableau n° 3 dresse une évolution de la trésorerie des entreprises publiques.

Tableau n°3: Situation de trésorerie des entreprises publiques (en 10⁶ dinars.)

	Trésorerie 31.12.95	Trésorerie 31.12.96	Trésorerie 31.06.98	Trésoreri 96/CA	Trésoreri 98/CA
Sidérurgie / Métallurgie	5.655	- 6.135	- 9294	1,9 mois	3,5 mois
Mécanique / Métallique	- 17.146	- 43.291	- 14103	14,8 mois	5,5 mois
Electricité / Electronique	- 12.642	- 17.846	- 8621	9 mois	3,4 mois
Mat-construction Verre	2.840	4.743	2928	1,4 mois	-
Bois – Papiers – Divers	- 7.190	- 8.744	- 224	7,3 mois	0,2 mois
Agro-alimentaires	- 1.831	6.836	13923	0,5 mois	-
Textiles – Cuirs	- 14.794	- 18.242	- 4084	12,6 mois	2,7 mois
Chimie Engrais pharma	- 3.937	- 2.072	2495	1 mois	-
Total Production	- 73.525	- 84.751	- 16981	2,9 mois	0,5 mois
Services – distribution	- 19.620	- 28.288	- 3791	6,8 mois	3,2 mois
TOTAL	- 90.724	-113.288	-20771	3,4 mois	0,6 mois
Source : Ministère de l'industrie et de la restructuration : Analyse de conjoncture du secteur industriel durant l'année 1996, fév. 1997					

On registre dans ce tableau que mise à part la branche des matériaux de construction qui dispose d'une trésorerie positive, les industries agro-alimentaires qui ont pu redresser leur trésorerie en 1996 et la branche chimie - engrais - pharmacie qui voit sa trésorerie devenir positive à la fin du semestre 1998, toutes les autres branches affichent un découvert allant de 0,6 mois de chiffre d'affaires pour la chimie/engrais/pharmacie, à près de 5,5 mois, pour la mécanique et métallique.

Les pertes de change induites par la dévaluation et la dérive du dinar ont occasionné, pour les entreprises, un découvert bancaire et l'élargissement de son découvert dans d'autres. Dans ce fait, les entreprises sont obligées de subir passivement des taux d'enfer (24%), alors qu'en même temps, et dans certains cas elles n'arrivent pas à recouvrer les créances qu'elles détiennent sur l'Etat et ses démembrements.

Certaines estimations situent les pertes de change à 60 milliards de dinars, pour l'ensemble du secteur industriel, à la fin 1995, et les frais financiers générés, par le découvert à 25 milliards pour la seule année de 1995. Autrement dit, plus de 90 % du découvert des entreprises auprès des banques, aurait été généré par les effets directs et indirects des pertes de change⁹.

Pour différentes raisons telles que la baisse de la demande, la mauvaise qualité des produits, et les difficultés à exporter, les entreprises publiques ont vu se constituer des stocks de produits finis mais également de matières premières et de semi-produits.

La détention d'importants stocks influence directement la situation de la trésorerie des entreprises. L'immobilisation des stocks résulte, à la fois des méventes induites par la contraction globale de la

⁹ ECOTECHNICS, " L'année économique et sociale 1996 en Algérie", Revue d'information et d'analyse de l'économie algérienne, 1996, p. 12

L'ESS face à ses responsabilités

demande, de la concurrence étrangère et des difficultés structurelles, propres aux entreprises. Pour les années 1995, 1996 et le 1^{er} semestre 1998, la situation des stocks du secteur industriel se présentait comme suit :

Tableau n° 4 : Situation des stocks (en milliards de dinars)

	1995	1996	1er sem 98
1 – TOTAL STOCKS (TS)	114	99	92,6
- Produits finis	42	36	31,6
- Matières premières	72	63	61,0
2 – Chiffre d'affaire (C.A)	384	403	213
3 – Ratio TS/CA en %	29	25	22

Source : Rapport du Ministère de l'industrie et de la restructuration

Suite à ces difficultés financières, les entreprises publiques deviennent un véritable fardeau financier pour l'Etat. Elle devait réagir vers la fin du premier semestre 1996 par un nouveau dispositif d'assainissement de la situation de ces entreprises. Ce nouveau dispositif fait une distinction entre les entreprises structurellement viables et celles qui ne le sont pas.

Les premières présentent un résultat brut d'exploitation positif. A ce titre, elles pourront bénéficier du rééchelonnement de leur dette extérieure et d'une transformation de leur découvert en crédit à moyen terme. Les secondes sont dites structurellement non viables. Elles consomment plus de richesses qu'elles n'en produisent et, de ce fait, sont incapables de rémunérer les facteurs de production qu'elles emploient. Dans ce cas, la restructuration physique est envisagée.

Les difficultés des entreprises, amplifiées par l'application des mesures des programmes d'ajustement, ont débouché sur la dissolution d'un grand nombre d'entre-elles.

Le bilan, établi au premier semestre de l'année 1998, fait ressortir que plus de 800 entreprises ont été touchées par des mesures de dissolution, depuis 1994, entraînant la compression de 12 960 employés. A ceux-ci, il convient d'ajouter les départs volontaires (au nombre de 50 700) et les personnels mis en chômage technique (100 840), ce qui donne une image plus complète de l'ampleur des effets de l'ajustement sur les entreprises. Le tableau n° 5 dresse le bilan des effectifs compressés au cours premier semestre 1998, répartis selon le secteur d'activité.

Tableau n° 5 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité (au premier semestre 1998)

Secteur juridique/ Secteur d'activité	E.P.E	En %	E.P.L	En %	Entre. Privées	En %	Total	en %
Agriculture	2205	1,7	1234	1,5	370	35,6	3819	1,8
BTPH	76514	59,6	51557	61,7	195	18,8	128266	60,2
Services	19345	15,1	24522	29,3	150	14,5	44017	20,7
Industrie	30235	23,6	6310	7,5	323	31,1	36868	17,3
Total	128299	100	83623	100	1038	100	212970	100

Source : Inspection Générale du Travail

La répartition sectorielle des effectifs compressés révèle que c'est le secteur des BTPH, avec 60% du total, qui est le plus affecté par ce processus. Le secteur des services (20% des compressions) et le secteur industriel (17%) apparaissent relativement moins atteints.

La distribution, par statut d'entreprise, montre que les compressions ont surtout concerné les entreprises publiques économiques (EPE) avec 60% des effectifs compressés, secondairement les

L'ESS face à ses responsabilités

entreprises publiques locales (EPL) avec 39% et très accessoirement les entreprises privées avec moins de 1% de l'ensemble.

Au total, entre 1994 et 1998 (au premier semestre), 815 entreprises ont été dissoutes. Celles-ci sont principalement, des EPL (83%), les EPE ne représentant que 16 % du total.

Tableau n° 6 : **Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par statut juridique (au 30 Juin 1998).**

Secteurs	EPE	EPL	Entreprises Privées	Total
Agriculture	5	18	2	25
Industrie	60	383	-	443
BTPH	54	195	-	249
Services	15	83	-	98
Total	134	679	2	815

Source : Inspection Générale du Travail.

Le secteur ayant enregistré le plus grand nombre de fermetures d'entreprises est celui de l'industrie avec 54% des dissolutions dont 86% sont des EPL, suivi des BTPH avec 30% des entreprises dissoutes dont 78% d'EPL.

Face de ces effets néfastes sur l'emploi et l'activité économique, il était prévu que le secteur privé, national et étranger, avec l'ouverture économique et la privatisation occupe le terrain laissé par l'Etat pour créer de l'emploi et absorber le chômage induit par l'ajustement structurel et le passage à l'économie de marché.

Par contre, le secteur qui a connu un véritable engouement de la part du privé national était celui de l'import-export, et cela pour deux raisons :

- d'une part, la loi sur la monnaie et le crédit d'avril 1990 autorise l'ouverture des opérateurs privés nationaux, des opérations d'import-export et l'installation de concessionnaires étrangers agréés et, de l'autre part, l'ouverture de l'accès du secteur privé aux devises, depuis 1994, a permis un développement rapide d'opérateurs privés dans le commerce extérieur ;
- les conditions de rentabilité entre le secteur commercial et le secteur productif sont défavorables à ce dernier. Les producteurs privés se convertissent au commerce où la profitabilité est supérieure et où les risques sont moins grands que dans l'industrie.

Cette mesure aura peu d'effets sur le secteur productif et l'emploi et ne peut, en aucun cas, compenser la perte d'emploi enregistrée dans le cadre du passage à l'économie de marché et la désétatisation de l'économie. Egalement, l'investisseur étranger ne veut pas s'impliquer car des conditions défavorables vont affaiblir l'incitation à investir dans la production de biens (pertes de changes, rétrécissement des marchés, instabilité sécuritaire et politique).

2.1.2. Les effets de l'ajustement sur les services publics

Dans le cas de l'Algérie, les services publics ont été, très tôt, pris en charge financièrement par l'Etat. La raison de cette prise en charge tient à la politique de justice sociale qui constituait un des fondements de sa démarche. De ce fait, les services publics ont été gratuits ou semi-gratuits et leur accès était, en principe, garanti à tous.

L'ESS face à ses responsabilités

Cependant, la mise en place et la gestion des services publics ont un coût. Celui-ci peut s'avérer difficilement supportable pour les finances de l'Etat, étant donné l'étendue du champ couvert par les services publics. Dans le cadre de l'ajustement et le passage de l'Etat d'un statut d'Etat-providence à un Etat-régulateur dans un environnement d'économie de marché, des restrictions budgétaires sont réalisées et qui portent sur la suppression des subventions, le blocage des salaires des fonctionnaires et la limitation de leur nombre, la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissements publics. La suppression du soutien des prix des produits de large consommation et la politique de vérité des prix participent, également, au même processus.

Pour démontrer l'impact et les effets de la réduction des dépenses budgétaires sur les services publics, une enquête, réalisée par le CENEAP¹⁰ en 1998, sur les services publics dans le cadre de l'ajustement, conclut à une baisse, aussi bien quantitative que qualitative, des prestations de services publics.

L'enquête montre également, que si la réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat s'est accompagnée d'une relative stagnation des rémunérations, ces dépenses baissent de même que diminuent les effectifs de l'administration et que se dégradent les équipements. Ces évolutions entraînent une détérioration des conditions de travail pour les fonctionnaires, ce qui influe négativement sur leur rendement.

Dans un souci d'alléger les dépenses, l'Etat tend aussi à transformer les établissements publics à caractère administratif (EPA) en établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les EPIC en entreprises publiques à caractère économique (EPE), ce qui prépare tous ces établissements à une éventuelle privatisation. La fourniture des prestations publiques par le biais des EPIC et EPA, permet de réduire les charges financières de l'Etat, étant entendu que les prestations sont fournies, aux usagers en contre partie d'une rémunération.

2.2. Les effets sociaux de l'ajustement

L'application du programme de l'ajustement a engendré, à la fois, deux phénomènes : d'une part, une forte hausse des prix et, d'autre part, une augmentation plus lente des revenus salariaux. La conjugaison de ces deux phénomènes provoque une détérioration croissante des pouvoirs d'achat. L'aggravation de la fracture sociale est accrue par l'augmentation du chômage, particulièrement des jeunes. Ce chômage est lié à l'atonie de l'investissement et aux licenciements induits par la restructuration des entreprises.

2.2.1. L'impact de la libéralisation des prix, l'augmentation lente des revenus et la détérioration du pouvoir d'achat

La libération des prix a eu pour effet d'accélérer l'inflation, notamment depuis les mesures de suppression des subventions des produits de première nécessité, lesquels bénéficiaient d'un soutien budgétaire, jusqu'en juin 1992. En même temps, les revenus des ménages ont cru à un rythme moins rapide que le niveau général des prix, particulièrement des prix à la consommation.

L'indice général des prix à la consommation a connu, au cours de la dernière décennie, deux périodes de forte progression. La première concerne les années 1990 et 1991 où on enregistre 25 % et 32% de croissance annuelle respectivement et la seconde concerne les années 1994 et 1995 avec 29% et 30% de croissance respectivement. Depuis 1996, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation est beaucoup moins forte avec 18,7% en 1996 et 5,7 % en 1997. En même temps, le revenu brut des ménages a augmenté de 19% en 1994 et de 28,3%, en 1995. En 1996 et 1997, les augmentations ont été, respectivement, de 24,6% et 8,4%.

Dans le tableau n° 8, on résume une comparaison entre l'évolution des indices des prix et l'augmentation des revenus des ménages entre 1994 et 1997.

¹⁰ Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement.

L'ESS face à ses responsabilités

Tableau n°7 : La comparaison l'évolution des indices des prix et l'augmentation des revenus des ménages entre 1994 et 1997 (en %)

	1994	1995	1996	1997
Indice des prix	29	30	18,7	5,7
Augmentation des revenus des ménages	19	28,3	24,6	8,4

Source : Construit par les auteurs à partir des données de l'Office National des Statistiques

L'enquête sur les "ménages" du CENEAP, réalisée en Mars 1998, fournit des indications intéressantes sur les niveaux de revenus des ménages selon les professions exercées par leur chef. Cette enquête a porté sur un échantillon de 2001 ménages sur les niveaux de vie. Cette étude empirique évaluait le nombre des ménages à 4,3 millions en 1995. Les chefs de ménages enquêtés en 1998 sont, pour l'essentiel, des hommes à 89%. Ces chefs de ménages sont illettrés à 35,8 % et pour 22,2 %, ont un niveau d'enseignement secondaire ou supérieur.

Les résultats de cette enquête ont révélées une classification par rapport au revenu moyen des ménages :

- les ménages dont le chef est retraité disposent d'un revenu équivalent à 2,37 fois le revenu moyen ;
- les ménages dont le chef est employeur ont un revenu de l'ordre de 2,12 fois le revenu moyen ;
- les ménages dont le chef exerce une activité d'indépendant disposent d'un revenu de l'ordre de 1,46 fois le revenu moyen ;
- les ménages dont le chef est classé dans la catégorie des "autres inactifs" ont un revenu de 0,85 fois le revenu moyen ;
- les ménages dont le chef est salarié disposent d'un revenu largement inférieur aux précédents, de l'ordre de 0,76 fois le revenu moyen ;
- enfin, les ménages dont le chef est chômeur disposent d'un revenu qui n'équivaut qu'à 40% du revenu moyen.

L'analyse de ces résultats confirme les conséquences douloureuses de l'ajustement dans la mesure où les ménages dont le chef exerce, selon les résultats de l'enquête, des activités de commerce de gros ou de détail, disposent de revenus de l'ordre de 1,88 fois le revenu moyen pour les premiers, et de 1,23 fois, pour les seconds. En revanche, les détenteurs de revenus fixes, tels les salariés, disposent de revenus inférieurs à la moyenne et représentent avec les chômeurs les catégories les plus pénalisées.

Ces développements démontrent que le pouvoir d'achat des salariés a baissé durant toute la période couverte par le programme d'ajustement. Dans son dernier rapport de conjoncture, le CNES¹¹ estime que le pouvoir d'achat des salariés, considérés globalement, s'est quelque peu stabilisé en 1997 après avoir accusé de fortes baisses (-7%, en 1995 et -3,5%, en 1996).

L'analyse de l'évolution des prix à la consommation et des revenus salariaux, depuis la mise en œuvre du programme d'ajustement économique, révèle nettement la chute du pouvoir d'achat des salariés. La hausse moins rapide des salaires des cadres et des agents de maîtrise va particulièrement pénaliser ces catégories de travailleurs. En 1996, chacune de ces catégories de salariés a perdu, en moyenne, près du tiers du pouvoir d'achat qu'elle détenait, quelques années auparavant, alors que pour les personnels d'exécution, la perte, quoique significative, n'a pas de même ampleur.

Le tableau suivant donne quelques indications, sur l'ampleur de cette dégradation des pouvoirs d'achat.

Tableau n°8 : Evolution des indices du pouvoir d'achat des salariés entre 1993 et 1996

	1993	1994	1995	1996
--	------	------	------	------

¹¹ CNES, " Rapport de conjoncture du second semestre 1997", 10^{ème} session, Avril 1998, p.64.

L'ESS face à ses responsabilités

Cadres	87,4	85,3	71,5	68,7
Agents de maîtrise	90,1	82,7	73,7	69,6
Personnels d'exécution	117,4	94,0	85,1	82,5
Source : Office National des Statistiques				

En plus de la détérioration du pouvoir d'achat, l'Etat a réduit ses dépenses en matière d'éducation, de santé et de logement.

2-2-2 Réduction des dépenses publiques d'éducation, de santé et de logement.

Les dépenses de l'Etat en éducation et en santé sont en baisse entre 1993 et 1997. Dans le domaine de l'éducation, les dépenses de l'Etat, qui représentaient 7,7% du PIB, en 1993, n'en représentent plus que 6,4%, en 1996. La tendance pour les dépenses de santé, est la même, puisque la proportion représentée par celles-ci, dans le PIB, passe de 1,7% à 1,5% dans l'intervalle séparant les deux dates.

Comme conséquence directe de la réduction des dépenses d'éducation, les frais de scolarité et les fournitures scolaires ont augmenté et ont représenté désormais une charge budgétaire supplémentaire pour les ménages.

Tableau n°9 : Evolution des indices des frais de scolarité et du coût des fournitures scolaires entre 1993-1997 (base 100 : 1989)

	1993	1994	1995	1996
Frais de scolarité	181,1	195,9	227,7	253,8
Fournitures scolaires	244,6	301,3	438,0	550,8
Source : Ceneap (1998), Enquête Ménages, vol. 3, p.21, tableau II				

En matière de santé, le programme d'ajustement s'est accompagné d'une dégradation généralisée des conditions d'accès des populations aux soins. Plusieurs facteurs concourent à cet état de fait :

- la suppression des subventions de l'Etat aux médicaments a entraîné une importante hausse des prix de ces derniers ;
- l'augmentation des honoraires médicaux des praticiens privés qui ne correspondent pas aux tarifs édictés par la réglementation et qui servent d'assiette au remboursement par la sécurité sociale ;
- la contribution des patients aux frais de consultation hospitalière qui étaient antérieurement gratuits ;
- la réduction du montant des soins et de certains médicaments remboursés par la sécurité sociale qui pénalise les titulaires de bas revenus et les empêchent dans certains cas d'avoir accès aux soins même dans les structures de santé publique.

2.2.3. Augmentation du chômage

Si l'ajustement, à l'issue des quatre années de mise en œuvre, a permis de rétablir, dans des conditions particulières, les grands équilibres macro-économiques et macro-financiers, dans le domaine de l'emploi, la situation s'est dégradée. L'absence notable d'investissements nouveaux, par les entreprises publiques que privées, ainsi que les licenciements massifs de salariés, liés aux restructurations et aux dissolutions d'entreprises, ont contribué à l'aggravation du chômage. Il en est résulté un taux croissant de chômage passant de 24% en 1994 à plus de 29% en 1997.

Le chômage, qui touche actuellement plus de 2,3 millions de personnes, frappe surtout les jeunes (plus de 80% des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans). En outre, les chômeurs sont surtout des primo-demandeurs, c'est-à-dire sans aucune expérience professionnelle pour les deux tiers d'entre eux. Il y a lieu, également, de souligner que si le chômage touche, en priorité des demandeurs d'emploi non

L'ESS face à ses responsabilités

qualifiés (70 %), il concerne également des diplômés de l'enseignement supérieur qui étaient 80.000 en 1996 et seraient plus de 100 000 actuellement.

Les restructurations et les dissolutions qui frappent les entreprises contribuent à l'aggravation du phénomène. Selon des données récentes, l'on évalue à plus de 360 000 le nombre de salariés qui ont perdu leur emploi ou sont en chômage technique, entre 1994 et 1998¹². A cela s'ajoute une demande additionnelle d'emplois de quelques 250 000 à 300 000 par an en l'absence d'une véritable relance économique capable d'absorber ce flux de demandeurs d'emplois.

Une autre conséquence de l'aspect récessif de l'ajustement est la proportion croissante que représente le travail à domicile et le travail informel dans la structure de l'emploi. Cette proportion concernait 16% de la population occupée en 1994 et près de 17% en 1997.

Le développement du chômage engendre, outre des situations de paupérisation, des processus d'exclusion sociale et contribue, ainsi, à fragiliser, voire à remettre en question la cohésion sociale.

2.2.4. Aggravation de la pauvreté

L'apparition du phénomène de la pauvreté s'explique par l'inégalité des ménages face à la consommation. Selon l'enquête réalisée par l'Office National des Statistiques sur la mesure des niveaux de vie en 1995, on résulte que 20% de la population la plus défavorisée n'effectuent que 6,8% des dépenses globales de consommation, alors que les 20% les plus favorisés réalisent 43% de ces dépenses. Ce qui traduit un rapport de 1 à 6,3.

Cette même enquête conclue que les dépenses annuelles moyennes par tête varient selon le milieu d'habitat. Elles sont, en 1995, de l'ordre de 39 140 DA en milieu urbain et de 31 440 DA dans les zones rurales pour une moyenne nationale de 35 260 DA par tête. En considérant les déciles de la population, on constate un écart très grand entre les groupes. Les dépenses annuelles moyennes par tête de la population du 1^{er} décile sont de l'ordre de 9 430 DA, tandis que celles du 10^{ème} décile s'établissent à 95 770 DA. L'écart est donc large puisque les 10% les plus pauvres de la population consomment l'équivalent monétaire du dixième de ce que consomment les 10% les plus riches.

3. LA RESPONSABILITE D'UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALGÉRIE

A la lumière des détails cités en haut, il est clair que le passage à une économie de marché pour un pays en transition comme l'Algérie, déclenché par le programme d'Ajustement structurel initié par le Fonds Monétaire International, se fait dans la douleur et la souffrance pour une population qui se trouve bloqué entre une économie publique conduite par l'Etat et une économie marchande conduite par le marché. Donc, une économie sociale devient un besoin nécessaire pour cette population qui fera l'objet de la responsabilité de cette économie.

L'économie sociale et solidaire est responsable, en Algérie et dans les pays en transition en général, pour développer une nouvelle forme d'économie qui produit, à la fois, une économie socialement responsable et une éthique dans la pratique de l'économie.

D'une part, les structures de cette économie auront la responsabilité de développer une économie socialement responsable. Dans le passé, l'Algérie pratiquait une économie publique fondée sur la satisfaction des besoins sociaux de la population en disposant seule des richesses du pays. Mais, le nombre croissant de la population et la complexité de leurs besoins et des actions menant à les satisfaire ont fait que l'intervention publique reste insuffisante et généré une injustice sociale en

¹² Les données révélées par l'Inspection Générale du Travail le 30 Juin 1998 concernant la période entre 1994 et 1998 démontrent qu'un effectif de 212 900 travailleurs a été compressé auxquels il convient d'ajouter 50 700 départs en retraite anticipée et 100 800 personnes en chômage technique. A la même date, le bilan fait état de la dissolution de 815 entreprises, dont 134 EPE, 679 EPL et 2 entreprises privées.

L'ESS face à ses responsabilités

concentrant son intervention sur une tranche de la population par rapport à une autre, alors que les richesses disposées doivent toucher l'ensemble de la population.

Même si sa responsabilité n'est pas dérogée, l'Etat démontre sincèrement et loyalement son incapacité de venir au bout des besoins de toute la population. Par conséquent, il n'y a que l'économie sociale et solidaire en tant qu'une économie socialement responsable qui peut venir aux besoins de la population toute entière.

De l'autre part, cette économie a, aussi, la responsabilité de développer une éthique dans la pratique de l'économie. Actuellement se pratique, en Algérie, une économie de marché dans sa phase transitoire peu morale, surtout avec une absence incompréhensible de l'Etat en tant que régulateur. Cela a engendré un climat social difficile et un environnement défavorable pour le développement de la société algérienne.

En somme, la population en Algérie souffrait d'une économie publique inadaptée et supporte mal la transition vers une économie de marché démesurée. On considère que l'économie sociale et solidaire est salutaire et responsable dans la mesure où elle peut apporter l'équilibre qu'il faut pour adoucir le passage à l'économie de marché.

Cette responsabilité peut être expliquée par une analyse de l'impact des structures de l'économie sociale et solidaire sur le comportement des individus en Algérie.

Les coopératives se définissent comme des "associations autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement" ¹³. L'analyse de cette définition permet de ressortir les effets positifs probables de la mise en place de cette structure sur la population.

- En se tenant sur les sept principes propres aux coopératives qui sont :
- une adhésion volontaire et ouverte à tous et sans aucune discrimination ;
 - un pouvoir démocratique exercé par les membres ;
 - la participation économique des membres (normalement, propriété commune d'une partie du capital et redistribution aux membres en fonction de leurs transactions avec la coopérative) ;
 - l'autonomie et l'indépendance ;
 - l'éducation, la formation et l'information ;
 - la coopération entre les coopératives ;
 - l'engagement envers la communauté.

Les coopératives peuvent produire des bons résultats sur l'éducation, la formation et la prise en conscience des individus sur l'utilité de l'activité économique socialement responsable. Il faut savoir des coopératives existaient et existent en Algérie mais elles n'ont pas eu de effets escomptés car il manquait trois facteurs essentiels qui sont l'éducation, formation et prise de conscience. L'absence de ces facteurs était le produit de deux raisons :

- ces coopératives étaient mises en place par l'Etat d'une manière incompréhensible et quasiment forcée ;
- elles étaient conçues comme étant des entreprises publiques mais nullement comme étant une structure de l'économie sociale et solidaire.

¹³ Co-operatives, Mutuals and Associations in the EU, Commission européenne, 1997 ; Les entreprises et organisations du troisième système : un enjeu stratégique pour l'emploi, CIRIEC, Liège, 2000.

L'ESS face à ses responsabilités

En plus que les coopératives constituent un outil économique pour absorber le chômage et la création de l'emploi, elles contribuent aussi à développer l'individu qui apprend à se prendre en charge par lui-même sans le recours forcé aux pouvoirs publics.

Aussi, les mutuelles peut être définies comme étant des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation au registre National des mutuelles. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayant droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie »¹⁴. Dans ce cas, les mutuelles constituent pour les salariés, notamment ceux qui ont des salaires bas même si leurs cotisations mensuelles paraissent infimes, un formidable système de solidarité pour subvenir aux besoins élémentaires de la vie.

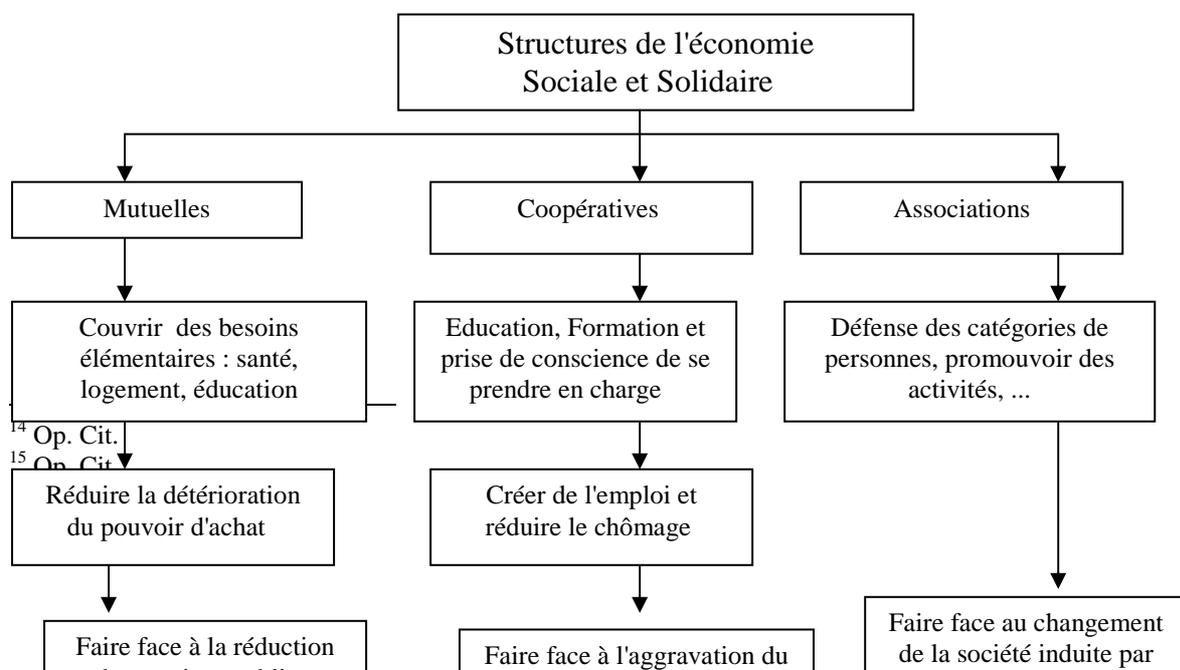
La philosophie mutualiste est ce qui intéresse le plus dans la mise en place ce genre de structure d'économie sociale et solidaire et qui fait l'impact attendu. Si la mutuelle consiste à collecter de l'argent pour couvrir un risque précis tel que la maladie, l'accident, la vieillesse, elle devient, dans ce cas, une assurance qui dépend de la dualité sinistre- prime. L'esprit des mutuelles est de mettre en commun des moyens financiers pour faire face aux problèmes d'exclusion, de pauvreté, etc. L'exemple des mutuelles en France et leurs réussites est significatif. Cela peut aider les salariés, qui souffrent de la détérioration du pouvoir d'achat en Algérie, de faire face à la cherté de la vie.

Quant aux associations telle qu'elles sont définies comme "un regroupement de personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun sans qu'il y ait d'enrichissement personnel"¹⁵, elle est capitale dans la réunion des individus autour d'une même structure qui leur permet d'exprimer plus facilement leurs attentes et aspirations. Elle est une structure sociale et culturelle qui peut exercer une activité sans but lucratif mais qui autoriser de faire des bénéfices à conditions de les réinvestir dans la même structure.

Des associations existent plusieurs, en Algérie, mais ils n'expriment pas un statut d'une économie sociale et solidaire. La particularité de la solidarité et de la responsabilité sociale n'est pas un objectif de ces associations. L'impact des associations résulte, donc, des actions menant à défendre une catégorie de personnes, à promouvoir des activités ou à encourager des actions humanitaires. La société algérienne, dans son ensemble, a besoin de ce genre d'association.

En somme, on peut schématiser une synthèse de l'impact éventuel des structures de l'économie sociale et solidaire face aux effets néfastes du passage à l'économie de marché induits par le programme d'ajustement structurel de l'économie algérien.

Schéma n° 10 : Impact des structures de l'économie sociale et solidaire face aux effets sociaux du passage à l'économie de marché en Algérie



CONCLUSION

L'expérience d'une économie étatique complètement fermée, en Algérie, démontre que l'économie sociale et solidaire ne peut se pratiquer en tant que statut que si une économie de marché est instaurée. Par conséquent, la réussite du passage d'une économie étatique à une économie de marché passe par l'implication des structures de l'économie sociale dans l'environnement algérien.

La responsabilité des coopératives, des mutuelles et des associations regroupées en tant qu'une économie consiste à donner l'opportunité aux individus d'exister sans l'Etat et le marché. Ces structures doivent devenir, dans les pays en transition, des alternatives justes.

Pour des pays qui convoitaient l'application nouvelle de l'économie de marché, ces alternatives constituent des bonnes leçons à apprendre sur l'éthique économique, l'activité socialement responsable, la solidarité communautaire, *etc.*

L'ESS face à ses responsabilités

BIBLIOGRAPHIE

- CENEAP** (1998), Enquête Ménages, vol. 3. Site: www.ceneap.dz
- CNES**, (1998) " Rapport de conjoncture du second semestre 1997", 10^{ème} session, Avril 1998.
- Commission Européenne** (1997) Co-operatives, Mutuals and Associations in the EU, 1997. **CIRIEC** (2000) Les entreprises et organisations du troisième système : un enjeu stratégique pour l'emploi, Liège, 2000.
- ECOTECHNICS**, (1996) " L'année économique et sociale 1996 en Algérie", Revue d'information et d'analyse de l'économie algérienne, 1996.
- Inspection Générale du Travail**, (1998) " Données statistiques", juin 1998.
- Israel**, (1991) "Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement", Finances et développement, Juin 1991.
- J. GOLD**, (1979) "La conditionnalité", FMI, séries de brochures n° 31-F, 1979
- Ministère de l'industrie et de la restructuration**, (1997) "Analyse de conjoncture du secteur industriel durant l'année 1996", février 1997.
- Ministère de l'industrie et de la restructuration**, (1997) "Rapport de conjoncture", 1993/1997.
- Office National des Statistiques**, (1997) "Données statistiques", 1993/1997.